

Niveau de sortie : Certificat de compétence

Prérequis	Profil Requis	Durée théorique	Dispositifs
Niveau BAC - Bonne connaissance des travaux comptables courants - Expérience professionnelle en entreprise minimum de deux ans Pratique régulière d'Excel	Esprit rigoureux et méthodique, goût pour les chiffres, bonnes capacités relationnelles	70 h maximum Durée adaptable en fonction des besoins	Contrat d'apprentissage depuis 2020 Contrat de professionnalisation Après un parcours de formation continue Par l'expérience (VAE)

Le Certificat de Compétence – Rattaché au [Code Rome1203](#)

Le gestionnaire comptable et fiscal répertorie et analyse les obligations fiscales et juridiques de l'entreprise, réalise les travaux préparatoires, établit et diffuse les documents fiscaux attendus. Le gestionnaire comptable et fiscal détermine le résultat comptable, le résultat fiscal et les impôts à payer. Il établit les déclarations fiscales (TVA, liasse fiscale, impôt sur les sociétés, etc...).



En conformité avec la réglementation fiscale applicable, le gestionnaire comptable et fiscal :

- Identifie les déclarations fiscales à produire (TVA et taxes parafiscales le cas échéant) ;
- effectue les traitements et calculs nécessaires ;
- Renseigne les déclarations, les transmet par voie dématérialisée aux administrations concernées ;
- Justifie et documente le traitement de ces déclarations ;
- Comptabilise les opérations correspondantes.

En conformité avec la réglementation fiscale applicable, le gestionnaire comptable et fiscal :

- Détermine le résultat fiscal suivant le régime applicable du réel simplifié ou du réel normal ;
- Identifie les déclarations fiscales à produire ;
- Prépare, justifie et établit les déclarations ;
- Renseigne les déclarations fiscales en ligne, ou les transmet aux organismes concernés ;
- Comptabilise les opérations correspondantes.

Les objectifs de la formation

Maîtriser les compétences nécessaires pour valider le deuxième certificat de compétence du titre professionnel « Gestionnaire Comptable et Fiscal » :

- Établir et contrôler les déclarations fiscales périodiques
- Établir et contrôler les déclarations fiscales annuelles

L'organisation de la Formation

Nos parcours de formation sont individualisés et vous permettent de vous inscrire et de débiter votre formation tout au long de l'année. Nos formations prennent en compte vos besoins, votre parcours, votre expérience, vos acquis, vos contraintes, vos ressources et votre handicap éventuel.

Le module s'articule autour de séquences pédagogiques. Chaque séquence se conclut par une étude de cas. À la fin du module, vous aurez à réaliser des évaluations corrigées par les formateurs qui recouvriront les différentes compétences professionnelles visées.

Programme du titre professionnel

- **CCP2 - Établir et contrôler les déclarations fiscales (RNCP 31677BC02)**
 - Établir et contrôler les déclarations fiscales périodiques
 - Établir et contrôler les déclarations fiscales annuelles
- **Modules complémentaires transversaux**
 - Bureautique (selon les besoins) : remise à niveau et/ou perfectionnement : WORD, EXCEL
 - Outils numériques, sécurité des données et des informations
 - Sensibilisation au développement durable dans l'entreprise
 - Technique de recherche d'emploi
- **Accompagnement à la préparation du dossier professionnel**
- **Préparation à l'examen (examen blanc – oral)**

La certification

Cette compétence entre dans la certification du Titre professionnel « Gestionnaire Comptable et Fiscal ». Il permet d'obtenir le deuxième CCP. Pour valider l'intégralité du Titre, vous devrez préparer et valider les autres CCP du Titre Professionnel dans la limite **de la durée de validité du titre**.

Stage : Vous avez la possibilité de réaliser un stage en immersion professionnelle.

Le dossier professionnel

Le dossier professionnel est un élément obligatoire du système de validation du certificat de compétence. Il a pour objectif de présenter des exemples de pratique professionnelle acquise pendant la formation ou au cours de l'expérience professionnelle.

L'examen et la validation du certificat de compétence

Action formation est agréée pour l'organisation des sessions d'examens. Les examens se dérouleront donc dans nos locaux. Les candidats sont évalués par un jury de professionnels qui se prononce sur l'attribution du certificat de compétence à partir des éléments suivants :

- Une mise en situation professionnelle écrite dans le cadre de l'épreuve de synthèse
- Un entretien technique à partir d'un guide de questionnement et des situations observées en entreprise
- Un entretien final avec le jury s'appuyant sur les résultats des évaluations passées en cours de formation ainsi que sur le dossier professionnel qui recense l'ensemble des pratiques professionnelles acquises pendant la formation et le stage.

Après la validation du CCP : Vous pouvez valider les autres CCP et obtenir le Titre Professionnel de « Gestionnaire Comptable et fiscal »

Les débouchés professionnels : Le métier peut s'exercer en petite «et moyenne ou grande entreprise ou cabinet d'expertise-comptable. Agent comptable, Cadre comptable, Chef comptable, Chef de groupe, Responsable administratif et financier, Responsable comptable et financier.